



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

SICAV ODDO BHF

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
RCS Luxembourg B67580

(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de la Société

IMPORTANT :
CET AVIS REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.
POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE CONTENU DU PRESENT AVIS,
NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER UN CONSEILLER PROFESSIONNEL INDEPENDANT.

Luxembourg, le 5 juin 2026

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous faire part de sa décision d'apporter les changements suivants (les « **Changements** ») au prospectus de la Société daté du 15 mai 2026 (le « **Prospectus** »).

Sauf mention contraire, les termes commençant par une majuscule dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté du 10 octobre 2025 et, le cas échéant, dans les statuts de la Société (les « **Statuts** »).

Ces Changements, qui sont plus amplement décrits ci-après, sont principalement les suivants :

- I- Remplacement du réviseur d'entreprises agréé de la Société ;
- II- Introduction de jetons d'investissement ;
- III- Clarification de la formulation de la stratégie d'investissement du Compartiment « ODDO BHF Global Target 2031 », notamment concernant l'approche de type « acheter et conserver » et le style de gestion de portefeuille.
- IV- Clarifications concernant les administrateurs d'indice de référence des Compartiments « ODDO BHF Euro High Yield Bond » et « ODDO BHF Global High Yield Bond » ;
- V- Modifications apportées aux informations et caractéristiques clés de certains Compartiments, tel que décrit ci-après ;
- VI- Mise à jour, insertion ou reformulation des Annexes SFDR relatives aux Compartiments, y compris la suppression de certains passages concernant les exclusions liées à la biodiversité et la clarification de la prise en compte des principales incidences négatives (« PIN »).

I. Remplacement du réviseur d'entreprises agréé de la Société

Conformément aux principes de gouvernance définis au niveau du groupe ODDO, le réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir Deloitte, sera remplacé par KPMG Audit S.à r.l., comme indiqué dans le Prospectus.

II. Introduction de jetons d'investissement

La Société de gestion peut émettre, pour chaque Compartiment, des Actions nominatives sous la forme d'instruments financiers numériques (jetons d'investissement) directement depuis un registre distribué (DLT).

III. Clarification de la formulation de la stratégie d'investissement des Compartiments « ODDO BHF Global Target 2031 »

Les sections du Prospectus relatives au Compartiment « ODDO BHF Global Target 2031 » seront modifiées afin de préciser que le Compartiment suit une approche de type « acheter et conserver », ce qui signifie que les obligations sont généralement détenues jusqu'à l'échéance et peuvent être remplacées notamment en cas de détérioration du crédit ou lorsque de meilleures opportunités de rendement se présentent. Cette clarification vise à améliorer la transparence et ne modifie en rien la stratégie d'investissement.

IV. Informations relatives aux administrateurs d'indice de référence

Le Prospectus sera modifié, en ce qui concerne les Compartiments « ODDO BHF Euro High Yield Bond » et « ODDO BHF Global High Yield Bond », afin de préciser que les administrateurs d'indice de référence concernés sont situés dans un pays tiers et ont demandé un agrément conformément au Règlement (UE) 2016/1011 sur les indices de référence, tel qu'amendé.

V. Modifications apportées aux informations et caractéristiques clés de certains Compartiments

- De manière à confirmer que l'investissement minimum de 51% dans des participations en actions, au sens de la loi allemande sur la fiscalité des investissements, a été ajouté dans les fiches d'information des Compartiments suivants : « ODDO BHF US EQUITY TREND », « ODDO BHF Green Planet » et « ODDO BHF Global Navigator » ;
- De manière à améliorer les informations relatives à la manière dont l'indice de référence est utilisé et dans un souci de clarté réglementaire sans modifier la stratégie d'investissement, les contraintes ou le profil de risque du Compartiment « ODDO BHF Artificial Intelligence » ;
- De manière à supprimer de la fiche d'information du Compartiment « ODDO BHF Green Planet » la référence au portefeuille final comprenant entre 30 et 60 titres. La Société de gestion est désormais systématiquement en mesure d'inclure près de 60 titres à l'issue du filtrage quantitatif ESG, et la suppression de cette fourchette reflétera mieux la composition réelle du portefeuille et permettra une plus grande diversification au profit des investisseurs ;
- De manière à apporter davantage de précisions, dans la fiche d'information du Compartiment « ODDO BHF Global Navigator », concernant les investissements cibles



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

dans les ETF (qui incluent les ETF non-OPCVM) ainsi que l'exposition directe et indirecte aux actions, aux obligations et aux matières premières, dans le but d'améliorer la transparence pour les investisseurs.

- Suppression de la phrase suivante pour les Compartiments « ODDO BHF SUSTAINABLE EURO CORPORATE BOND », « ODDO BHF EURO HIGH YIELD BOND », « ODDO BHF EURO CREDIT SHORT DURATION », « ODDO BHF CONVERTIBLES GLOBAL », « ODDO BHF OBJECTIFS REVENUS », « ODDO BHF CREDIT OPPORTUNITIES », « ODDO BHF US EQUITY TREND », « ODDO BHF GLOBAL CREDIT SHORT DURATION », « ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE », « ODDO BHF GREEN PLANET », « ODDO BHF GLOBAL HIGH YIELD BOND », « ODDO BHF GLOBAL TARGET 2031 » et « ODDO BHF GLOBAL NAVIGATOR » : « Le Compartiment n'a pas recours à des contrats de prise en pension ni à des opérations d'emprunt de titres ». Sans pour autant donner lieu à une modification de la stratégie d'investissement (le Compartiment n'aura toujours pas recours à ces techniques), l'objectif est d'améliorer la clarté pour les investisseurs de détail non avertis.

VI. Mises à jour des Annexes SFDR à des fins de clarification

Les Annexes SFDR de certains Compartiments seront mises à jour comme suit :

- Amendement visant à clarifier la bonne gestion des émissions de carbone dans le cadre de l'approche ESG des Compartiments « ODDO BHF SUSTAINABLE EURO CORPORATE BOND » et « ODDO BHF CREDIT OPPORTUNITIES », en incluant l'intensité carbone dans les indicateurs de durabilité.
- Suppression de la référence à l'intensité carbone dans le cadre des indicateurs de durabilité du Compartiment « ODDO BHF EURO HIGH YIELD BOND », tout en précisant que le Compartiment présentera un meilleur score ESG moyen pondéré interne que celui de l'indice de référence.
- Suppression de la référence à l'intensité carbone dans le cadre des indicateurs de durabilité des Compartiments « ODDO BHF GLOBAL CREDIT SHORT DURATION » et « ODDO BHF GLOBAL HIGH YIELD BOND », tout en précisant que le score ESG moyen pondéré interne du Compartiment sera supérieur au score ESG de MSCI pondéré de l'univers d'investissement.
- Suppression de la référence à l'intensité carbone dans le cadre des indicateurs de durabilité du Compartiment « ODDO BHF EURO CREDIT SHORT DURATION », tout en précisant que l'investissement durable du Compartiment sera d'au moins 10%.
- Diverses clarifications au titre des Compartiments « ODDO BHF Artificial Intelligence » et « ODDO BHF Green Planet » afin de mieux préciser les critères ESG utilisés pour définir l'univers d'investissement ESG ainsi que les principales incidences négatives.
- Ajustement de la formulation relative à la biodiversité pour les Compartiments « ODDO BHF SUSTAINABLE EURO CORPORATE BOND », « ODDO BHF EURO HIGH YIELD BOND », « ODDO BHF EURO CREDIT SHORT DURATION », « ODDO BHF CREDIT OPPORTUNITIES », « ODDO BHF GLOBAL HIGH YIELD BOND » et « ODDO BHF GLOBAL TARGET 2031 », notamment en reflétant



ODDO BHF

ASSET MANAGEMENT

l'exposition pertinente aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité dans le cadre de la PIN 7, dont le suivi est effectué au niveau des portefeuilles.

- Changement de dénomination de la politique de la Société de gestion en « Politique d'investissement responsable » pour tous les Compartiments relevant de l'Article 8 du SFDR.
- Autres clarifications concernant les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements.

Il convient de noter que les modifications susmentionnées apportées aux Annexes SFDR ont été effectuées afin d'améliorer les informations relatives à l'ESG dans un souci de clarté réglementaire et de transparence à l'égard des investisseurs, sans modifier les stratégies d'investissement globales des Compartiments.